



ECOLE MATERNELLE DE GRESY-SUR-AIX
4 IMPASSE VARRAX - 73100 GRESY-SUR-AIX
04 79 34 82 12 - ce.0731304w@ac-grenoble.fr

PARTICIPATION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

NB : La coopérative scolaire permet la réalisation de tous les projets de l'école, et est alimentée par :

- La mairie, à hauteur de 17€ par enfant pour les projets lourds) + 2 spectacles (2 x 800€) par année civile + 1 aide aux transports hors projets lourds de 100€ par classe
- L'association des parents d'élèves (à titre indicatif : 5355€ pour l'année scolaire 2024/2025)
- Le bénéfice lié aux ventes de photos (à titre indicatif : 1448€ pour l'année scolaire 2024/2025)
- La participation des familles :

Nous demandons une participation de 10€ par enfant

Aucune autre participation financière vous sera demandée pour les sorties/projets d'école.

2,25€ par enfant sont reversés à l'OCCE au titre de l'adhésion.

En plus de la garantie des comptes, cette adhésion à l'OCCE permet :

- *l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires)*
- *des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école.*

NB : la cotisation des familles à la coopérative scolaire n'est pas obligatoire, mais le choix de l'équipe pédagogique est de la préserver si et seulement si une grande majorité des familles participent.

Merci de procéder au paiement en ligne :

<https://occe-73.assoconnect.com/collect/description/580587-g-cooperative-scolaire-2025-2026>

